

# Action culturelle en milieu pénitentiaire. Région Rhône-Alpes

## Annexe à la convention déterminant les missions 2004 de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation

Les services de l'Etat, cosignataires de la convention *Action culturelle en milieu pénitentiaire*, confient à l'Arald les missions suivantes pour l'année 2004 :

- 1 - Poursuivre le développement des bibliothèques des établissements pénitentiaires et des projets culturels autour du livre, de la littérature et de l'écriture en soutenant les S.P.I.P dans leurs démarches pour
  - favoriser l'accès direct à la bibliothèque dans tous les établissements et pour l'ensemble des détenus,
  - renforcer la politique partenariale de la lecture avec les collectivités territoriales,
  - apporter des conseils pour les projets culturels autour du livre, de la littérature et de l'écriture en partenariat avec les structures locales et en mettant à leur disposition les ressources de l'A.R.A.L.D dans ce domaine.
  
- 2 - Développer l'action culturelle en
  - restant à la disposition des directeurs des S.P.I.P et de leurs référents culture et en leur apportant une assistance technique en terme d'élaboration de projet,
  - recherchant des partenaires auprès des organismes culturels et en leur proposant des conventionnements,
  - assurant, à la demande des structures culturelles, des S.P.I.P, de la D.R.A.C ou de la D.R.S.P la coordination de projets régionaux, interrégionaux ou nationaux,
  - menant une réflexion sur
    - o l'articulation de la mission entre le niveau régional et départemental,
    - o la notion d'évaluation et de bilan des actions culturelles.
  
- 3 - Assurer le suivi et participer à l'évaluation des actions cofinancées par les partenaires institutionnels.
  
- 4 - Favoriser la sensibilisation de l'ensemble des personnels concernés
  - en proposant 3 journées de sensibilisation/information autour des thématiques bibliothèque, vidéo et relations avec les musées/arts plastiques,
  - en participant à la co-organisation d'une journée de réflexion en direction des directeurs des S.P.I.P,
  - en réalisant des documents permettant de valoriser les actions menées.
  
- 5 - Rendre compte de son travail aux différents partenaires en
  - maintenant des contacts réguliers avec les référents régionaux de la mission,
  - participant aux rencontres et réflexions menées au niveau national par les administrations centrales et la F.F.C.B.

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> juin 2004

Le Directeur Régional des Affaires  
Culturelles Rhône-Alpes  
Richard LAGRANGE

Le Directeur Régional des Services  
Pénitentiaires de Lyon  
Patrick MOUNAUD

Le Président de l'Arald  
Claude BURGELIN